

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 13757 Numéro SIREN : 443 399 613 Nom ou dénomination : AAMSET
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2020 sous le numéro de dépôt 61523



20200615232019

DATE DEPOT : 21/08/2020

N° DE DEPOT : 61523

N° GESTION : 2002B13757

N° SIREN : 443399613

DENOMINATION : AAMSET

ADRESSE : 5 r Ambroise Thomas 75009 Paris

MILLESIME : 2019

.

Certifié conforme

[Signature]

AAMSET
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 Euros

Siège social : 5, rue Ambroise Thomas, 75009 PARIS
R.C.S PARIS B 443 399 613

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

JUIL. 2020

[Signature]

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 08 JUILLET 2020**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019
AFFECTATION DU RESULTAT
RENOUVELLEMENT DES ORGANES DE DIRECTION**

Procès verbal de délibération

Le 8 juillet 2020, à 14 heures, les actionnaires de la société AAMSET, société anonyme par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance au capital de 400 000 €, se sont réunis au siège social de la société, en Assemblée Générale, à la suite de la convocation qui leur a été faite par mail envoyée par le directoire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents.

Monsieur Rodolphe RATIE préside la séance.

Monsieur Abdelmounime AMAR et Monsieur Mathias RATIE, deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Gérard MARCHAIS est désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté la composition du bureau, monsieur le président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que la majorité requise du capital social est légalement présente et qu'elle peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- la copie du mail de convocation à l'assemblée
- la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019
- le rapport de gestion du directoire et ses annexes avec les observations du conseil de surveillance
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Le président demande qu'il soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués ou tenus à leur disposition au siège social, dans les conditions et délais prévus par la loi.

L'assemblée des actionnaires lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

Greffier du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

21 AOÛT 2020

Sous le N° :

61503 *[Signature]*

Partie Ordinaire.

- rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- approbation de ces rapports et examen des comptes annuels ;
- affectation du résultat ;
- cessation des mandats des Commissaires aux comptes.

Partie Extraordinaire.

- modification du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la forme de SAS a conseil d'administration ;
- adoption de nouveaux statuts ;
- nomination des membres du conseil d'administration ;
- pouvoirs pour formalités.

Lecture est ensuite donnée du rapport du directoire ainsi que les observations du conseil de surveillance.

Le président déclare alors la discussion ouverte.

Après échange de vues, plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions proposées :

PREMIERE RESOLUTION.

Après avoir entendu le rapport de gestion du directoire et les observations du conseil de surveillance, l'assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Par ailleurs l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas de dépenses somptuaires qui doivent être soumises à son vote tel que prévu par l'article 223 quater du code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus au directoire et au conseil de surveillance de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale, sur la proposition du directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme d'un montant de 427 678 €, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	427 678 €
Report à nouveau	731 831 €
Montant distribuable	1 159 509 €

Qu'elle réparti comme suit :

Affectation à la réserve légale	-
Affectation à la réserve générale	-
Dividende aux actionnaires	75 000 €
Report à nouveau	1 084 509 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que notre société a procédé à des distributions de dividendes au titre des 3 derniers exercices tel que suivant :

➤ 2016 : néant

- 2017 : 75 000 euros
- 2018 : 75 000 euros

En conséquence, elle fixe le dividende à 18,75 € par action pour les 4 000 actions entièrement libérées composant le capital. Il sera mis en paiement le 1er septembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale prend acte des démissions pour convenances personnelles du commissaire aux comptes titulaire cabinet LECHARTIER et du commissaire aux comptes suppléant A.C.V.R.I. Expertises et ce à effet du 4 septembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION.

Après avoir entendu le rapport du directoire, l'assemblée générale décide de modifier le mode d'administration et de direction de la société par adoption de la forme de SAS a conseil d'administration à compter du 8 juillet 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale adopte dans son ensemble le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la société et dont un exemplaire est annexé aux présentes résolutions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale nomme comme Directeur Général Unique, Président de la société, pour une durée de 6 ans qui se terminera à l'issue de l'assemblée ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- La société AAMSET Management, SAS au capital de 272 000 euros, ayant son siège social au 5 rue Ambroise Thomas, 75009 Paris, inscrite au RCS sous le numéro 810 175 950 Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION.

En contrepartie de sa fonction de Président, la société AAMSET Management percevra un défraiement, au titre de l'exercice 2020, de 24 000 (vingt-quatre mille) euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures 50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

AAMSET

Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 €uros

Siège social : 5, rue Ambroise Thomas, 75009 PARIS

R.C.S PARIS B 443 399 613

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

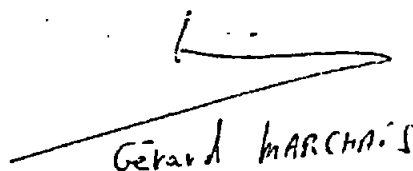
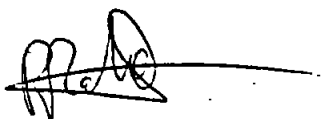
Conformément à l'article L. 225-68, alinéa 6 du code du commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport de gestion présentés par le directoire.

Nous vous précisons que le directoire a rendu compte régulièrement de sa gestion au conseil de surveillance et lui a communiqué dans les délais légaux les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que le contenu de son rapport.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler tant sur les comptes que sur le rapport du directoire. Aussi nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Fait le 5 juin 2020

certifié conforme



Gérard MARCHAIS

Le Président du conseil de surveillance,

SAS AAMSET

5, rue Ambroise Thomas

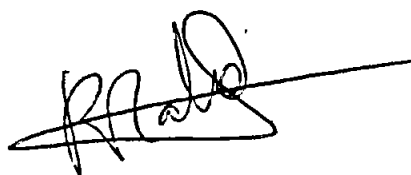
75009 Paris

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized letters and a long horizontal stroke extending to the right.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	297 362		297 362	11,12	297 362	12,93
Autres immobilisations incorporelles	41 134	33 549	7 585	0,28	5 448	0,24
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage Industriels						
Autres immobilisations corporelles	284 268	243 472	40 796	1,53	53 389	2,32
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes	3 750		3 750	0,14	3 750	0,16
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	150 000		150 000	5,81		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres Immobilisés						
Prêts	1 400		1 400	0,05	1 800	0,08
Autres immobilisations financières	19 975		19 975	0,75	21 075	0,92
TOTAL (I)	797 889	277 021	520 868	19,48	382 824	16,64
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits Intermédiaires et finis						
Marchandises	161 700		161 700	6,05	219 864	9,56
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	786 722	75 671	711 051	26,60	854 251	37,13
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 525		1 525	0,08	2 815	0,12
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					25 603	1,11
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	49 847		49 847	1,86	43 478	1,89
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	370 000		370 000	13,64	286 245	12,44
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	858 222		858 222	32,10	485 367	21,10
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	2 228 016	75 671	2 152 345	80,52	1 917 622	83,36
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 025 905	352 692	2 673 213	100,00	2 300 446	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 400 000)	400 000	14,96	400 000	17,39
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	40 000	1,50	40 000	1,74
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	731 831	27,38	461 974	20,08
Résultat de l'exercice	427 678	16,00	344 858	14,99
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	427	0,02	272	0,01
TOTAL(I)	1 599 936	59,85	1 247 103	54,21
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	35 213	1,32	29 043	1,28
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			9 030	0,39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 450	8,13	338 521	14,72
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	215 429	8,06	191 316	8,32
. Organismes sociaux	139 714	5,23	139 631	6,07
. Etat, impôts sur les bénéfices	21 718	0,81		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	221 925	8,30	125 559	5,48
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	23 072	0,88	11 696	0,51
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	68 223	2,55	69 069	3,00
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	130 532	4,86	139 478	6,08
TOTAL(IV)	1 073 277	40,15	1 053 343	45,79
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 673 213	100,00	2 300 446	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	2 746 112		2 746 112	84,30	2 876 944	87,72	-130 832	-4,54
Production vendue biens								
Production vendue services	1 524 549		1 524 549	35,70	1 371 063	32,28	153 486	11,18
Chiffres d'Affaires Nets	4 270 661		4 270 661	100,00	4 248 008	100,00	22 653	0,53

Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	626	0,01	2 701	0,08	-2 075	-76,81
Autres produits	45 173	1,08	63	0,00	45 110	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	4 316 460	101,07	4 250 772	100,07	65 688	1,55
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	2 206 791	51,67	2 380 284	58,03	-173 493	-7,28
Variation de stock (marchandises)	58 164	1,38	-116 207	-2,73	174 371	150,05
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes	218 459	5,12	284 038	6,69	-65 579	-23,08
Impôts, taxes et versements assimilés	32 137	0,75	40 342	0,95	-8 205	-20,33
Salaires et traitements	837 690	19,61	841 921	19,82	-4 231	-0,49
Charges sociales	343 448	8,04	329 609	7,76	13 839	4,20
Dotations aux amortissements sur Immobilisations	20 188	0,47	27 375	0,64	-7 187	-28,24
Dotations aux provisions sur Immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 715	0,13	-5 715	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	16 486	0,39	1 567	0,04	14 919	952,07
Total des charges d'exploitation (II)	3 733 361	87,42	3 794 643	89,33	-61 282	-1,60
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	583 099	13,65	456 129	10,74	126 970	27,84
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	4 357	0,10	1 270	0,03	3 087	243,07
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	4 357	0,10	1 270	0,03	3 087	243,07
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	679	0,02	708	0,02	-29	-4,09
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	679	0,02	708	0,02	-29	-4,09
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	3 678	0,09	562	0,01	3 116	554,43
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	586 777	13,74	456 691	10,75	130 086	28,48

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	68	0,00			68	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	155	0,00	324	0,01	-169	-52,15
Total des charges exceptionnelles (VIII)	223	0,01	324	0,01	-101	-31,16
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-223	-0,00	-324	-0,00	101	31,17
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	158 876	3,72	111 510	2,62	47 366	42,48
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 320 817	101,17	4 252 042	100,09	68 775	1,62
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 893 139	91,16	3 907 184	91,98	-14 045	-0,35
RÉSULTAT NET	427 678	10,01	344 858	8,12	82 820	24,02
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	2 981	0,07			2 981	N/S
Dont Crédit-bail Immobilier						

SAS AAMSET

5, rue Ambroise Thomas

75009 Paris

LIASSE FISCALE 31/12/2019 IS / RN

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

certifié conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. L. D.', with a long horizontal line extending to the right.

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AAMSET</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>5, rue Ambroise Thomas 75009 Paris</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET * <u>4 4 3 3 9 9 6 1 3 0 0 0 4 3</u>			Néant ☐ *
Exercice N clos le <u>31/11/2019</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AI	297 362
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	41 134
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
	Autres immobilisations corporelles	AT	284 268
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX	3 750	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (II)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	150 000
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	
	Prêts	BF	1 400
	Autres immobilisations financières *	BI	19 975
TOTAL (II)		BJ	797 889
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	161 700
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	786 722
	Autres créances (3)	BZ	51 371
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD
Disponibilités		CF	858 222
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CI	
	TOTAL (III)	CJ	2 228 016
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 025 905
		IA	352 692
			2 673 213
Renvois : (I) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		CR	
Immobiliations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2u32

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SAS AAMSET		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 400 000...)	DA	400 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	40 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	731 831		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	427 678		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	427		
	TOTAL (I)		DL	1 599 936	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	35 213		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	217 450		
	Dettes fiscales et sociales	DY	621 857		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	68 223			
	Compte régular.	EB	130 532		
TOTAL (IV)		EC	1 073 277		
Ecarts de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 673 213		
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	1C	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
		1D	Écart de réévaluation libre		
		1E	Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 073 277			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP.	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAMSET		Néant ☐			
		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	
					Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 746 112	FB	FC 2 746 112
	Production vendue	FD		FE	FF
		FG	1 524 549	FH	FI 1 524 549
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 270 661	FK	FL 4 270 661
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 626
	Autres produits (1) (11)				FQ 45 173
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 4 316 460
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS 2 206 791
	Variation de stock (marchandises) *				FT 58 164
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW 218 459
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 32 137
	Salaires et traitements *				FY 837 690
	Charges sociales (10)				FZ 343 448
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA 20 188
			- dotations aux provisions		GB
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)				GE 16 486
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 583 099
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH (III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI (IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 4 357
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 4 357
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 679
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 679
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 3 678
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 586 777

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AAMSET		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IE	68	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			IG	155	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			IH	223	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(223)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	158 876	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 320 817	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 893 139	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	427 678	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	2 981
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	248
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
			223			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise SAS AAMSET										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Conservées à une réévaluation marquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	KE	KF	4 845		
CORPORELLES	Terrains					KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions					KP	KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	KW	KX		
		Matériel de transport *					KY	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	LC	LD	4 887	
		Emballages récupérables et divers *					LE	LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	LI	LJ			
	Avances et acomptes					LK	LL	LM			
	TOTAL III					LN	LO	LP	4 887		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					SG	SM	SN		
Autres participations					SU	SV	SW	150 000			
Autres titres immobilisés					IP	IR	IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT	IU	IV				
TOTAL IV					LQ	LR	LS	150 000			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG	OH	159 732		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
						par virement de poste à poste		Kervatation légale * en évaluation par mise en équivalence			
						par classement à des titres ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	CO	DO	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	LV	LW	338 495 IX 25 538		
CORPORELLES	Terrains					IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui				IR	MD	ME	MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions				IS	MO	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers					IU	MM	MN	155 661 MO 58 912	
		Matériel de transport					IV	MP	MQ	2 592 MR 2 592	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	MS	MT	126 015 MU 126 068	
		Emballages récupérables et divers *					IX	MV	MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes					NC	ND	NE	3 750 NF		
	TOTAL III					IY	NG	NH	288 019 NI 187 573		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	OU	M7	OW	
Autres participations					IO	OX	OY	150 000 OZ			
Autres titres immobilisés					II	2B	2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E	2F	21 375 2G			
TOTAL IV					I3	NJ	NK	171 375 2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OK	OL	797 889 OM 213 111		

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AAMSET

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts - (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction réviduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1978 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS AAMSETNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		FL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	30 841	PF	2 708	PG		PH	33 549
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	113 808	QE	7 057	QF		QG	120 865
	Matériel de transport	QH	2 592	QI		QJ		QK	2 592
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	109 593	QM	10 423	QN		QO	120 015
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	225 993	QV	17 480	QW		QX	243 472
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	256 833	ØP	20 188	ØQ		ØR	277 021

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	155	N8	N6	N8	N9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	155	NR	NS	NT	NU	NY
Total général aux verse (NP + NQ + NR)	NW	155	Total général aux verse (NS + NT + NU)	NY	Total général aux verse (NW - NY)	NZ	155

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AAMSET		Néant ☐				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
	1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	272	TM	155	TN	TO	427
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z	272	TS	155	TT	TU	427	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	75 671	6U	6V	6W	75 671	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	75 671	TY	TZ	UA	75 671	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	75 943	UB	155	UC	UD	76 097
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	379				
	- financières	UG	UH					
	- exceptionnelles	UJ	155	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SAS AAMSET

DGFIP N° 2056 2020
Extension 1

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROVISIONS POUR IMPOTS	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAMSET		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	1 400	UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	19 975	UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	28 095		28 095		
	Autres créances clients	UX	758 627		758 627		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	49 847		49 847	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 525		1 525		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	859 468	VU	838 093	VV
	RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	400				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	35 213		35 213		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	217 450		217 450		
Personnel et comptes rattachés		8C	215 429		215 429		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	139 714		139 714		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	21 718		21 718		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	221 925		221 925		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	23 072		23 072		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	68 223		68 223		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	130 532		130 532		
TOTAUX		VY	1 073 277	VZ	1 073 277		
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	6 170	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VI	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise SAS AAMSET		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	427 678
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne 9-dessous)					WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)					WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI	
	Amendes et pénalités					WJ	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					WE	
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)					WG	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)					RB	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)					XX	
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *					XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						17	158 876
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				18	
		- imposées au taux de 0 %				ZN	
	- Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PVE (art. 219 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						WR	586 554
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WU	
		- imposées au taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						16
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : ((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A))					XA	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)					ZX	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 articles)	K9		Entreprises nouvelles (44 articles)	L2	
		Pole de compétitivité haut CLIE (Art. 44 quaterbis)	L6		Société investissements immobiliers (art. 23A C)	K3	
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	QV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterbis)	1P	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 quaterbis)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterbis)	PC	
					Jeunes entreprises innovantes (art. 44 quater A)	L5	
					Zone de reconstruction de la défense (44 quaterbis)	PA	
					Zone franche d'activité IN (art. 44 quaterbis)	XC	
			Zone de développement innovateur (art. 44 quaterbis)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet)	X9		dont déduction exceptionnelle sur la durée de construction (art. 39 decet C)	YH		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet B)	YB		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet D)	YD		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet E)	YC		
				Licence d'exploiter par le report en avant de déficit	ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) ; déficit (II moins I) *						XI	586 554
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	586 554

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2020
Extension

SAS AAMSET

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS AAMSET		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	61 268	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAMSET										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	461 974	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	344 858		Dividendes	ZE	75 000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	806 831		Report à nouveau	ZG	731 831				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	806 831			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échu						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT	1 256			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	85 496			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	37 687			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	94 020			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	218 459			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	18 147			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	13 990			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	32 137			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	964 292			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	487 918			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé *				XP						
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au C.G.D.)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RII				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JP			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JII		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES...

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS - AAMSET Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ^a	Valeur d'origine ^a	Valeur nette réévaluée ^a	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ^a	Autres amortissements ^a	Valeur résiduelle ^a
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ^a	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ^a	Court terme ^a	Long terme ^a			Plus-value taxable à 19 % ⁽¹⁾
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
31							
32							
33							
34							
35							
36							
37							
38							
39							
40							
41							
42							
43							
44							
45							
46							
47							
48							
49							
50							
51							
52							
53							
54							
55							
56							
57							
58							
59							
60							
61							
62							
63							
64							
65							
66							
67							
68							
69							
70							
71							
72							
73							
74							
75							
76							
77							
78							
79							
80							
81							
82							
83							
84							
85							
86							
87							
88							
89							
90							
91							
92							
93							
94							
95							
96							
97							
98							
99							
100							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 248 bis 1A, 208 C et 210 F du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS AAMSET

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N - 3				
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> N - 4				
	1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) N - 5				
	(à préciser) au titre de : N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

11

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS AAMSET

Néant ☒① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ②Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ②

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19%, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AAMSET</u>	Néant ☒ *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS AAMSET		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012019 et clos le: 31122019		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		YP	17,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 729 212
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 729 212
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		DN	2 213 020
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	144 472
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	76 445
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 118
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 435 055
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		DG	294 157
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	294 157
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 729 212
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	17,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes -ON à -OW- des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 4 4 3 3 9 9 6 1 3 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AAMSET

ADRESSE (voie) 5, rue Ambroise Thomas

CODE POSTAL 75009 VILLE Paris

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3043
---	----	---	--	----	------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	957
---	----	---	--	----	-----

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination AAMSET MANAGEMENT

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 76,08 Nb de parts ou actions 3043

Adresse : N° 5 Voie rue Ambroise Thomas

Code Postal 75009 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

2020		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit					2468	
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1		2		3	4	5	6	7
Actif, bien ou service, famille de biens ou services		Dénomination		Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit
								imposé à 10 % 7b
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
				Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI		Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention		
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
		Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				
Total								

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 1

SAS AAMSET

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET

4 4 3 3 9 9 6 1 3 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AAMSET

ADRESSE (voie)

5, rue Ambroise Thomas

CODE POSTAL

75009

VILLE

Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS AAMSET 5, rue Ambroise Thomae 75009 Paris			
SIRET	4 4 3 3 9 9 6 1 3 0 0 0 4 3	Mél:	warda@aamset.com
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Conseil et maintenance Informatique	SI vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	86 554	Bénéfice imposable à 28%	461 880	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values						
	PV à long terme imposables à 15%					
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
	Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI ☒ NON ☐ SI oui, indication du logiciel utilisé COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EUROPÉENNE EXPERTISE BOURSE 11 Rue Saint Augustin 75002 PARIS			
Tél: 01-42-61-19-14		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 10062020 Lieu: Paris	
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: M. RATIE	
		Signature: PRESIDENT	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)				
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1			2	3	4	5	6	7	8	
AAMSET MANAGEMENT			3043							
5 rue Ambroise Thomas 75009 PARIS										
Abdelmounime AMAR			288							
20 rue Georges Ch. Burger 91220 Brétigny sur orge										
Mike JOURDREN			235							
9 Allée des Bergeronnettes 38800 CHAMPAGNIER										
Mathias RATIE			384							
21 rue Deparcieux 75014 PARIS										
NAGUY SALEH			50							
5 rue Bellot 75019 PARIS										
J DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾					MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾					MVLТ réalisée au cours de l'exercice					
					MVLТ restant à reporter					

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUESN° 2067
(2020)Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS AAMSET

du

Adresse 5, rue Ambroise Thomas 75009 Paris

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	TRUCHOT Sébastien	Adm système et réseau			7 avenue du Chalet Neuilly Plaisance	93360		
2	EBBO SEBASTIEN	Directeur technique et de l'Organisation			47. RUE DU FAUBOURG ST ANTOINE	75011		
3	RATIE RODOLPHE	Chef de Projet			38 RUE LETELLIER	75015		
4	LEMEUR Didier	Technicien informatique			4 rue de Reims	94110 ARCUEIL		
5	SALEH Naguy	Chef de projet			10 rue BELLOT	75017 PARIS		
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	50 607			50 607				50 607
2	87 996			87 996				87 996
3	87 209			87 209				87 209
4	49 675			49 675				49 675
5	55 699			55 699				55 699
6								
7								
8								
9								
10								
**	331 186			331 186				331 186

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	5 263
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	8 353
Total	13 616

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	13 616	- de l'exercice 2019.. ⑩	586 554
- de l'exercice précédent ⑩	333 576	- de l'exercice précédent ⑩	426 662
Nom et qualité du signataire			
A Paris, le 10/06/2020			
Signature			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2020)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SAS AAMSEI
 5, rue Ambroise Thomas 75009 Paris

44339961300043

6202A

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	586 554
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	38 120

III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

548 434

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SAS AAMSET

44339961300043

6202A

Adresse du siège social si différente

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)
AAMSET MANAGEMENT	76,08		
5 rue Ambroise Thomas			
75009 PARIS			

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat pré-patrimonial

SAS AAMSET

[illegible]